



Commune
d'ALSTING

📍 Place de la Mairie - 57515 ALSTING

☎ 03 87 99 15 20

☎ 03 87 99 21 85

✉ contact@alsting.fr

ARRETE MUNICIPAL

n°14

portant réglementation de la circulation routière

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment l'article R 225-1;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

ARRETE :

Article 1^{er} – En raison de la manifestation de l'association « Une rose un espoir » devant le restaurant FA SI LA MANGER, rue Abbé Grosse à Alsting, et afin d'assurer la sécurité des usagers, la circulation sera réglée comme suit :

Article 2 - La circulation sera interdite dans la rue et sur le parking de la rue de l'Abbé Grosse à Alsting du 27 avril 2025 de 9h00 à 12h00.

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 11 avril 2025

Le Maire, HEHN Jean-Claude

